

BRUNET, Georges-Raoul

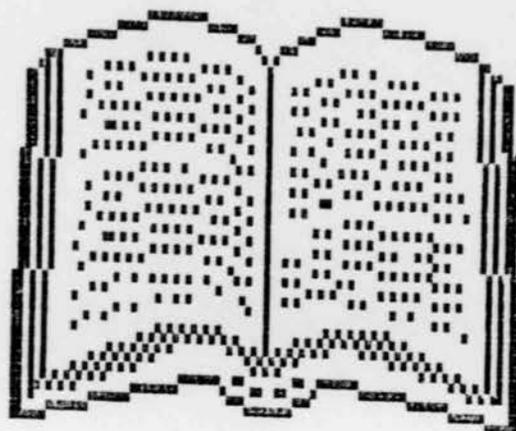


archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

**Dossier conserve  
sous sa  
forme originale**



BRUNET, G.-R.

BRUNET, G.-R.  
(Imprimeur)

Echevin  
Quartier St-Eusèbe

Mandats d'office

1932-1934

Georges-R. BRUNET  
Ex-échevin

GEORGES-R. BRUNET  
Echevin du quartier St-Eusèbe  
devenu fonctionnaire municipal

VOIR: BRUNET, Georges-R.  
Fonctionnaires municipaux  
Dossiers



## Georges-Raoul Brunet

L'un des principaux dirigeants de tout le mouvement ouvrier dans la province de Québec et du Canada, M. Georges-Raoul Brunet, imprimeur, est né le 4 décembre 1881, à St-Clet, Qué., du mariage de Georges Brunet, charpentier, et de Angèle Lecompte, fille de Édouard Lecompte. C'est aux écoles primaires de Vankleek-Hill, Ont., qu'il reçut ses premiers éléments d'instruction, mais il se perfectionna dans la suite aux écoles du soir, à Montréal.

Entré en apprentissage dès l'âge de quatorze ans, il arrivait à Montréal à dix-sept ans. Il devint vite expert dans son métier, et quatre années plus tard, bien qu'il fut fort jeune, on l'élsait président de l'Union des pressiers d'imprimerie, local de Montréal, charge qu'il occupa, de 1902 à 1904. De 1905 à 1910, il fut secrétaire du Conseil des Métier et du travail, puis président en 1911-1912. De 1911 à 1915, il fut le organisateur de la Fédération américaine, et il est aujourd'hui trésorier de la Compagnie de la Bourse du travail, et vice-président général de l'Union des pressiers et assistants-pressiers d'Amérique, depuis 1922.

Aux élections provinciales de 1912, il se porta candidat ouvrier dans la division Montréal-Laurier.

Il consacre toute son énergie au bien être des unions ouvrières en qualité de président de l'exécutif provincial du Congrès des métiers.

M. Georges-Raoul Brunet est Passer Regent du Royal Arcanum, et membre des Forestiers Catholiques.

Les quilles et le billard sont sa récréation favorite.

Au mois de juin 1906, il épousait mademoiselle Ida Huneault, fille de François Huneault, et de ce mariage sont nés deux fils et deux filles.

M. Brunet a représenté officiellement les ouvriers de Montréal à maints congrès des Etats-Unis et du Canada, et de 1915 à 1921, il fut à l'emploi du gouvernement provincial de Québec, en qualité de greffier de la commission de conciliation et officier des salaires raisonnables, fonctions exigeant une haute connaissance de tous les problèmes du travail qui nous concernent.

E politique, M. Brunet est libéral.

Résidence: 2984, Châteaubriand, Montréal.

Extrait "biographies canadiennes françaises" 1926



## G.-R. BRUNET

*Echevin de la ville de Montréal*

Le représentant du quartier St-Eusèbe au Conseil de Ville de Montréal, est l'un des principaux dirigeants du mouvement ouvrier dans tout le Canada. Personnalité très sympathique, jouissant à bon droit d'une popularité de bon aloi il est pour tous et chacun, l'ami véritable et le protecteur de ceux qui ont eu la bonne fortune de le choisir comme mandataire. Georges Raoul Brunet, imprimeur de son état, naquit à St-Clet, le 4 décembre 1881, du mariage de Georges Brunet, charpentier et de Angèle Lecompte, son épouse, fille d'Edouard Lecompte. Dès son jeune âge, il fréquenta l'école de Vankleek Hill, puis vint perfectionner son instruction, dans les écoles du soir, à Montréal. Apprenti-pressier à l'âge de quatorze ans, il arrivait à Montréal à l'âge de dix-sept ans, et prenait aussitôt emploi dans divers ateliers d'imprimerie, notamment au journal "La Presse". Devenu expert dans son métier, il se signala à l'attention de ses supérieurs et de ses camarades qui le considéraient comme une autorité en la matière. Il était à peine dans la vingtaine, qu'il était élu président de l'Union des pressiers d'imprimerie, local de Montréal, position qu'il remplit avec tact et dignité, durant un terme de deux ans, (1902 à 1904). De 1905 à 1910, il fut secrétaire du Conseil des Mériers et du Travail, puis président de la même organisation, en 1911 et 1912. De 1911 à 1915, il eut en mains l'organisation de la Fédération américaine. Il fut également trésorier de la Compagnie de la Bourse du Travail, et pendant un grand nombre d'années, il eut l'honneur d'être vice-président général de l'Union des pressiers et assistants-pressiers d'Amérique. Durant son terme d'office, M. Brunet eut maintes fois l'occasion d'aller représenter l'élément ouvrier, dans d'importants congrès tenus à Paris, en Angleterre, aux Etats-Unis et en Canada. De 1915 à 1921, il fut à l'emploi du gouvernement à titre d'Officier des Salaires raisonnables et Greffier de Conciliation. En avril 1922, cédant à une forte pression de ses concitoyens, il se présenta comme échevin dans le quartier St-Eusèbe, et fut élu par une immense majorité. Au Conseil de Ville comme ailleurs, il s'est sans cesse fait remarquer par les sages mesures qu'il preconise. Il a été élu pro-maire en 1932 et fait partie du Comité du Chômage à Montréal. M. Brunet est Passer Regent du Royal Arcanum, Passer Chef Ranger des Forestiers catholiques et membre des Fils Natifs du Canada. Est directeur du club Lemieux. Ses distractions favorites, sont les jeux de balle au camp, les quilles et le billard. En juin 1906, il épousait Ida Huneault, fille de François Huneault. De cette union, sont nés deux fils et deux filles. En politique, libéral.

Domicile : 2472, Est, rue Sherbrooke, Montréal.

Extrait "Biographies Canadiennes Françaises" 1933



Département en Loi

Montréal, 26 mars, 19 34

A Monsieur Honoré Parent, C.R.,  
 Directeur des Services Municipaux,

-et-

Au Président et aux Membres  
 du Comité Exécutif.

Messieurs:-

Vous me demandez d'augmenter le nombre des experts du département des réclamations.

Vous me suggérez le nom de M. Georges R. Brunet, 2472 rue Sherbrooke Est. Vous me demandez de faire rapport à ce sujet.

En effet, l'augmentation du travail au bureau des réclamations nécessite la nomination d'un expert additionnel.

Je n'ai pas d'objection personnelle à la nomination de Mr. Georges Brunet.

Quant au salaire, -si Monsieur Brunet est nommé-, il devra être de \$1800.00 par année.

J'en profite pour suggérer que les experts devraient avoir à leur disposition soit un automobile, ou soit un montant de tant par mois s'ils ont leur automobile personnel, car vu les distances à parcourir, ceci devient une nécessité, et le Comité Exécutif devrait étudier cette question.

Vos dévoués,

*Julienne Sarrasin*

G. ST. P. / R. H.

Avocat en Chef de la Cité,  
 (Pour les avocats de la Cité).



EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du Comité Exécutif de la cité de Montréal,  
tenue le 10 avril 1934.

Sur recommandation de l'Avocat en chef de la Cité, il est

RESOLU:- que monsieur Georges R. Brunet, 2472 rue Sherbrooke est,  
soit nommé expert au département des Réclamations, au salaire  
de \$1800.00 par année.

Brunet  
recl  
Le greffier  
Ford

(Certifié)

Greffier de la Cité.

M. Compt. S  
S. de P. S  
Avocats  
Charpentier  
D. des F.  
Auditeur.

AL/

Bug  
Luis

AUX RECLAMATIONS



M. GEORGES R. BRUNET, ancien représentant du quartier saint-Eusèbe, qui se retire de la vie publique pour cause de santé, vient d'être nommé au bureau des réclamations de la ville par le comité exécutif.

# M. G. R. Brunet est le successeur de M. John-T. Foster

Il est élu président du conseil des métiers et du travail de Montréal. — Officier en vue dans les unions internationales. — Ancien échevin du quartier Saint-Eusèbe.

M. Georges-R. Brunet, ancien échevin du quartier Saint-Eusèbe, a été élu, hier soir, président du conseil des métiers et du travail de Montréal, pour succéder à M. John-T. Foster, décédé récemment.

M. Brunet a été élu par un vote de 67 voix contre 24, son seul ad-



M. GEORGES-R. BRUNET

versaire étant M. J.-E. Gariépy, le 1er vice-président du conseil. Plusieurs autres délégués furent aussi mis en nomination, mais ils déclinèrent l'honneur qu'on leur faisait. Ce sont: MM. Pierre LeGendre, L.-A. Beaudry, Frank McKenna, John-L. Whitty, Raoul Trépanier et Alphonse Mathieu.

Le délégué Brunet occupa l'an-

dant trois ans la présidence de cet important organisme. Il y a vingt-quatre ans, il était remplacé par M. Foster à qui il succède, maintenant.

Le nouveau président du conseil est membre de l'union des présidents et vice-présidents généraux de la fraternité des ouvriers de ce métier.

M. Brunet, qui parle aussi bien la langue anglaise que la langue française, connaît à perfection les lois du travail organisées internationales et les mesures qui furent adoptées par ce corps ouvrier par le passé. Il a toutes les qualités requises pour conduire avec succès les destinées du conseil des métiers et est un digne successeur du vaillant défenseur ouvrier qu'était M. John-T. Foster.

Après avoir pris son siège de président, M. Brunet dit quelques mots pour remercier les membres de la confiance qu'ils avaient bien voulu lui témoigner. Il demanda en terminant la collaboration et le concours de tous les délégués du conseil et des membres des unions internationales pour lui permettre de conduire à bonne fin la tâche qu'on lui a confiée.

M. P.-T. Ryan, de l'union des employés de théâtre, présidait l'élection, MM. H. Drolet, E. Fagnant et Charles McKeircher assistaient comme scrutateurs.

VOIR 48122 →



EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du Comité Exécutif de la cité de Montréal,  
tenue le 29 novembre 1935.

-----

Sur rapport de l'Avocat en chef de la Cité, il est

RESOLU:- que monsieur G.-R. Brunet, expert au bureau des réclamations,  
soit suspendu de ses fonctions.

(Certifié)

Greffier de la Cité;

MM. Compt. 3  
F. de P. 2  
Avocats  
D. des F.  
Auditeur.

/AL



51978

*Département en Loi*

*Montréal,* 29 novembre, 19 35.

A Monsieur Honoré Parent, C.R.,  
Directeur des Services Municipaux,

-et-

Au Président et aux Membres  
du Comité Exécutif.

Messieurs:-

Le Comité Exécutif attire notre attention sur le fait que lors de la dernière élection, Monsieur Brunet, l'un des experts du Bureau des réclamations, a pris publiquement une part active à la lutte, et demande qu'une enquête soit faite à ce sujet, et que dans l'intervalle, Monsieur Brunet soit suspendu de ses fonctions.

En conséquence, nous recommandons qu'une enquête soit faite à ce sujet, et que dans l'intervalle Monsieur Brunet soit suspendu de ses fonctions.

Votre dévoué,

*Guillaume Lauthier*  
G.S.T.P./R.H. Avocat en Chef de la Cité,  
(Pour les avocats de la Cité).

## Brunet Is Suspended For Work in Election

*Gazette 2-dec 1935*

Because he participated in the recent provincial election campaign, Georges R. Brunet, ex-alderman for St. Eusebe, president of the Montreal Trades and Labor Council, also official of the City Hall claims department, has been suspended by the Executive Committee.

There is a standing order for all city employees that they shall take no part in election campaigns; and in the past there have been dismissals for that crime.

So far as Mr. Brunet is concerned, it is understood there might have been application of the official blind eye had he confined his hustings appearances to supporting Labor men. He did speak for David Wolfe, Labor candidate in Montreal-Laurier, and Hon. C. J. Arcand who was running as Minister of Labor in Maisonneuve; but Mr. Brunet, it is alleged, appeared also in Montreal-St. Mary to support a Liberal, Dr. Gaspard Fauteux, against Candidate Rochefort, National Union candidate but also delegate of the cloakmakers' union to the very Trades Council over which Mr. Brunet presides.

The suspension, it is known, was favored not only by the anti-Houde members of the Executive Committee but members considered neutral. The stand taken was that "City Hall employees ought to keep their mouths shut."

## L'Exécutif suspend M. Brunet de ses fonctions, parce qu'il a pris part à la récente campagne électorale

*Le Canada — 2 déc. 1935*

Le Comité exécutif a suspendu de ses fonctions un employé supérieur du service des réclamations, M. Georges-R. Brunet — qui est aussi le président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal —, pour participation à une campagne électorale.

M. Brunet est un ancien conseiller municipal de Saint-Eusèbe.

L'autorité municipale interdit aux employés de la Ville toute participation aux luttes électorales. Celui qui manque à cette règle s'expose à être congédié.

Il paraît qu'on aurait fermé les yeux sur les discours de M. Brunet en faveur de l'honorable C. J. Arcand dans Maisonneuve et de M. David Wolfe, dans Laurier, parce qu'il s'agissait là de candidats ouvriers. Mais l'Exécutif a voulu, dit-on, le punir pour son travail en faveur de M. Gaspard Fauteux, candidat libéral dans Ste-Marie, contre M. Candide Rochefort, candidat de l'Union nationale et délégué de l'union des couseurs de manteaux au congrès dont M. Brunet est le président.

# M. Candide Rochefort à la succession de M. G.-R. Brunet

*Le Canada*

On tenterait ainsi de pacifier ce député trop peu con-

servateur  
3 déc 1935  
Dictature "bleue"

On n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Cet axiome, vieux de bien des décades servira maintenant de mot d'ordre au groupe de conservateurs qui veulent faire de l'hôtel de ville de Montréal une pépinière de prosélytes du parti.

Ce qui malheureusement cause un peu d'appréhension au triumvirat du Comité exécutif. MM. Lesage, Dupuis et Taillefer, devenus subitement adversaires du maire Houde, c'est l'opposition formidable qui se manifeste contre eux au sein du Conseil. Heureusement pour le triumvirat, les nominations et destitutions sont du ressort du Comité exécutif et le Conseil n'en peut prendre connaissance que par la voix des journaux. C'est ainsi que la suspension de M. Georges R. Brunet, ancien conseiller municipal président du Conseil des Métiers et du Travail, qui occupait un poste au Service des Réclamations à l'hôtel de ville, n'a été connue des échevins que lorsque les journaux l'eurent publiée.

Le Comité exécutif se trouve toutefois dans un dilemme au sujet de M. Brunet. Le Service des Réclamations est sous la juridiction du contentieux municipal, dont Me St-Pierre est le chef, et le renvoi de M. Brunet ne pourra s'effectuer que sur la recommandation du chef de ce service.

Le triumvirat Lesage-Dupuis-Taillefer espère cependant pouvoir exercer suffisamment de pression auprès du chef du contentieux pour que ce dernier se rende aux arguments invoqués en faveur de la destitution de Monsieur Brunet.

Et ça presse, car on a l'intention d'offrir la succession de M. Brunet à M. Candide Rochefort, le nouveau député unioniste de Sainte-Marie. M. Rochefort n'est pas un conservateur et il ne s'est pas caché de le dire même au lendemain de son élection. Bien qu'adversaire du docteur Gaspard Fauteux, il a fait montre d'indépendance et on craint fort qu'il répugne à accepter la dictature conservatrice à l'hôtel de ville surtout si cette dictature prend naissance dans les salons du Club Confédération.

Pour cette raison, la majorité du Comité exécutif songerait à offrir un emploi rémunérateur à M. Rochefort à l'Hôtel-de-Ville et à lui laisser tous les loisirs nécessaires pour lui permettre de s'occuper de son mandat de député.

M. Rochefort n'aura pas rien à craindre des échevins qui forment la majorité du Conseil et c'est ce qu'un membre du triumvirat Lesage-Dupuis-Taillefer aurait laissé entendre à l'un des partisans du nouveau député. "Ce ne sont pas les échevins qui font les nominations à l'Hôtel-de-Ville, c'est nous", précisa-t-il.

Le Maire non plus ne pourra pas protester, puisque dorénavant il semble que ses protégés d'hier, MM. Lesage, Dupuis et Taillefer, vont lui tourner le dos et obéir aux dictées de l'organisation conservatrice.

L'attitude de MM. Lesage, Dupuis et Taillefer, n'a pas été sans causer un profond étonnement au sein du conseil municipal. On se souvient que lors de sa première élection dans

Laurier, M. Lesage étant allité, M. Houde prit charge de la campagne et fit élire son protégé. Ce fut encore M. Houde qui à deux reprises, permit à M. Lesage l'accès au Comité Exécutif.

Et tout cela est encore plus vrai dans le cas de M. Taillefer qui depuis le jour où il a été promu par M. Houde membre du Comité Exécutif, n'a pas ouvert la bouche une seule fois au Conseil, laissant au Maire de Montréal le soin de défendre toutes les mesures de l'exécutif.

Bien que M. Dupuis ait ouvert la bouche plus d'une fois, son attitude laisse ses amis plutôt indifférents à cause du peu d'influence que l'échevin de Papineau possède auprès de ses collègues du Conseil.

On redoute cependant ses colères périodiques parce qu'elles éclatent avec bruit, ce qui, à plusieurs reprises, a eu pour effet de rendre le Maire nerveux surtout quand on considère que M. Dupuis a été, de la part de M. Houde, l'objet de toutes les largesses qu'un protégé peut attendre du plus généreux des bienfaiteurs.

La question qui se pose présentement à l'Hôtel-de-Ville, est celle-ci: "M. Candide Rochefort acceptera-t-il le poste de remplaçant de M. Georges R. Brunet, son collègue et un seil des Métiers et du Travail et un de ses meilleurs amis?" Ou bien préférera-t-il conserver son indépendance vis-à-vis une petite clique qui pourrait ainsi le couler en lui faisant accepter une situation dont l'avenir n'offre rien de certain?

Nous le saurons certainement dans un avenir prochain.

# Plusieurs échevins se font les défenseurs de M. Brunet

*Le Canada*

Ils s'étonnent qu'on ait attendu la fin de la campagne pour agir

3 déc. 1935

Deux poids, deux mesures

"M. Georges-R. Brunet serait-il suspendu, aujourd'hui, s'il était allé parler en faveur du Dr Lesage ou de M. Auger, lors de la dernière campagne provinciale," demandait, hier midi, M. Dave Rochon, échevin du quartier Saint-Michel.

"S'il faut qu'on suspende tous les employés municipaux qui se sont occupés d'une façon ou de l'autre des dernières élections provinciales, on se verra bientôt obligé de licencier à peu près tout le personnel de l'hôtel de ville, car plusieurs s'en sont mêlés, d'un côté comme de l'autre, même parmi ceux qu'on ne soupçonne pas", poursuivait M. Rochon.

"Il est inadmissible, dit toujours M. Rochon, qu'on suspende ou qu'on destitue M. Brunet, sous prétexte qu'il est allé parler en faveur du Dr Gaspard Fauteux, contre M. Candide Rochefort, un ouvrier. Je vous ferai observer que M. Rochefort n'était pas candidat ouvrier, dans la dernière campagne, mais candidat de l'Action Libérale Nationale, organisation politique partisane qui n'a rien de commun avec le mouvement ouvrier, dont M. Brunet est l'un des chefs".

"Et puis, on ne compte plus les tolérances dont on a fait preuve dans le passé, pour ces sortes d'écart, reprend M. Joseph Monette, échevin de Crémazie. Prenez le cas de M. Malo, que nous avons placé en permanence au bureau des réclamations, au temps de l'administration Gabias, en dépit de ses activités et de ses allégeances politiques bien connues. C'est M. Houde lui-même qui l'a destitué. Et combien d'autres pourrait-on vous nommer encore."

"Ils auraient dû, poursuit M. Rochon, avertir M. Brunet, après son premier discours, d'avoir à cesser sa

propagande, sous peine de perdre sa situation, au lieu de lui laisser faire toute la campagne et de le suspendre après, en le mettant dans le cas de se voir renvoyé du service".

Les échevins Georges Caron, Léon Trépanier, Henri Jarry et J.-A. Pharrand ont parlé dans le même sens que MM. Rochon et Monette.

Au reste, M. Brunet était encore à son bureau, hier midi, et l'on ne sait pas encore au juste à quoi s'en tenir sur les bruits qui courent à son sujet.

Chez les échevins, on croit généralement que la résolution passée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 28 mai 1930, ne visait que les employés municipaux qui s'occuperaient des élections municipales, et les laissait libres d'exercer librement leurs droits de citoyens, dans les autres élections :

Voici la résolution en question :

"Attendu que le premier devoir d'un employé civique est de se montrer impartial et de servir sincèrement les administrateurs que l'électorat s'est choisis, quels que soient ses sentiments personnels;

"attendu que le fait, pour un employé municipal, de prendre une part active aux élections municipales peut le mettre en mauvaise posture vis-à-vis de ceux qui ont été chargés d'administrer la chose publique et que cela est susceptible de lui causer de graves inconvénients;

"attendu qu'il est indispensable que les employeurs et les employés puissent coopérer dans la plus parfaite harmonie dans la tâche commune qui leur est confiée et qui a pour objet d'assurer le progrès de notre ville, tâche qui serait rendue difficile d'accomplissement par le plus léger désaccord entre eux;

"il est résolu que les employés civiques soient, dans leur propre intérêt et dans celui de l'administration, fortement requis de ne prendre aucune part, même légère, dans les questions électorales, ni dans une campagne qui précède un scrutin, ni dans aucun autre temps."



51978<sup>1</sup>

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du Comité Exécutif de la cité de Montréal,  
tenue le 17 décembre 1935.

-----

Sur recommandation de l'Avocat en chef de la Cité, il est

RESOLU:- que monsieur G.R. Brunet, enquêteur au département des  
Réclamations, soit remercié de ses services, et que le  
salaire de 15 jours lui soit payé pour lui tenir lieu  
d'avis.

*Bru*  
*fonct*

(Certifié)

Greffier de la Cité.

MM. Compt. 3  
~~TrRx4~~  
Avocats  
F. de P. 2  
D. des F.  
Auditeur.

/AL



Département en Loi

Montréal, 17 décembre, 19 35.

A Monsieur Honoré Parent, C.R.,  
Directeur des Services Municipaux,

-et-

Au Président et aux Membres  
du Comité Exécutif.

Messieurs:-

A la demande du Comité Exécutif, nous recommandons le renvoi de Monsieur Brunet, l'un des enquêteurs du département des réclamations attachés au Département en Loi.

Comme le renvoi de Monsieur Brunet est un renvoi pur et simple, nous recommandons qu'il lui soit alloués quinze jours de salaire à partir de la date de la résolution recommandant son renvoi.

Votre dévoué,

*Guillaume Lacombe*

Avocat en Chef de la Cité,

G.ST.P.(R.H.)

(Pour les avocats de la Cité).

*Le Directeur*

# "Une vengeance personnelle contre M. Geo.-R. Brunet"

*Le Canada*

C'est ainsi qu'on qualifie  
l'attitude du comité exé-  
cutif, après un entre-  
9 janvier tien 1936

## Une délégation mécontente

Le comité exécutif de la ville de Montréal a reçu, hier après-midi, une délégation du Conseil des Métiers et du Travail, qui venait protester contre le congédiement de M. Georges-R. Brunet, du bureau des réclamations, et demander sa réinstallation.

La délégation était composée de MM. John Cupello, vice-président du Conseil des Métiers et du Travail, David Wolfe, H. Corrigan, J. Charon et Pierre Lefebvre.

Les délégués ont été environ une heure en conférence avec les membres du comité exécutif et tout indique que la discussion a été très vive.

Nous croyons savoir que le Dr Zénon Lesage, échevin du quartier Laurier, n'a pas assisté à l'entrevue.

La délégation du Conseil des Métiers et du Travail, comme nous l'a déclaré son porte-parole, M. Cupello, est venu protester contre le principe mis en jeu par le renvoi de M. Brunet, à savoir qu'un employé de la ville de Montréal ne renonce pas à sa liberté de penser et d'agir, le jour où il entre au service de la municipalité et qu'il conserve le droit de s'occuper de la chose publique, même en période électorale, en dehors des élections municipales.

"Si je comprends bien la loi et les règlements de la Ville, continue M. Cupello, une personne qui reçoit un salaire de la Ville de Montréal doit s'abstenir de participer aux élections, quand ce sont les échevins et le maire qui font les élections, comme candidats à l'échevinage et à la mairie, mais, s'il ne s'agit pas d'une élection municipale, s'il s'agit, au contraire, d'une élection provinciale ou fédérale, un employé municipal a le droit, ce me semble, de participer à l'élection de la manière qu'il l'entend.

"S'il plaît à un échevin ou, encore, au maire, de poser sa candidature à une élection fédérale ou provinciale, il le fait, non pas comme échevin ou comme maire, mais à titre de simple citoyen, — et à ce moment-là il doit être traité comme tel, — et je ne vois pas comment on peut blâmer un employé municipal de se prononcer carrément et publiquement contre sa candidature, puisqu'il est citoyen libre et qu'il ne s'agit pas d'une élection municipale.

"En autant que je suis juge en la matière, poursuit M. Cupello, le jour où un échevin veut sortir de la sphère municipale, il doit être traité comme un citoyen ordinaire, et son autorité cesse, à ce moment-là, sur les employés municipaux, qui, eux, redevennent des citoyens libres d'exprimer leur opinion sur les candidatures en jeu, quelles qu'elles soient".

"Et remarquez bien que c'est le principe en jeu qui nous intéresse, encore plus que la personnalité de M. Brunet; car, si les échevins qui

veulent s'occuper de politique fédérale ou provinciale, se mettent à renvoyer de l'hôtel de ville tous ceux des employés municipaux qui ne pensent pas comme eux, ils vont vider l'hôtel de ville et tous ses services auxiliaires en commettant les plus grandes injustices qu'il soit possible de commettre"

Au sortir de la conférence avec le comité exécutif la délégation du Conseil des Métiers et du Travail s'est montrée très mécontente de l'accueil qui lui a été fait. Non pas que les membres du comité exécutif se soient montrés discourtois, loin de là, mais parce que, a-t-on rapporté, "on nous a exprimé les idées les plus étroites et les plus irraisonnables qu'on puisse imaginer", et ceci est l'opinion de la délégation elle-même. Toute l'affaire a semblé aux membres de la délégation "une vengeance personnelle de MM. Dupuis, Taillefer et Lesage contre M. Brunet", et, la délégation a gardé l'impression que le comité exécutif se croit le "roi et maître absolu de l'hôtel de ville de Montréal".

"Le comité exécutif vient de poser là, dit M. Cupello, un précédent qui bouleverse entièrement tout ce qui se pratique dans les villes du Canada. C'est la suppression de la liberté de penser et d'agir pour les employés municipaux, et l'asservissement aux exigences politiques". Aussi, plusieurs des membres de la délégation ont fait des allusions à peine voilées aux prochaines élections municipales.

Et la délégation du Conseil des Métiers et du Travail est restée avec l'impression que le comité exécutif de la ville de Montréal ne changera en rien sa décision, au sujet de M. Georges-R. Brunet.

## Le cas de M. Brunet est chose du passé

*Le Canada*

Il semble peu probable que  
cette question revienne  
devant le comité exé-

cutif 10 janv. 1936

Le congédiement de M. Georges-R. Brunet, autrefois du bureau municipal des réclamations et, par ailleurs, président du Conseil des Métiers et du Travail, continue de faire un peu de bruit, chez les échevins.

Plusieurs favoriseraient la présentation au conseil d'une motion pour prier le comité exécutif de réinstaller M. Brunet. M. Joseph Monette, échevin de Crémazie, favoriserait une telle mesure, ainsi que l'échevin Georges Caron, de Maisonneuve, et plusieurs autres. D'autres, comme les échevins Bray, Lacombe et Brien, prendraient une attitude toute opposée.

L'échevin Monette cite plusieurs précédents d'employés renvoyés pour des raisons analogues et qui ont été réinstallés par la suite. Le fait est qu'un peu tous les échevins ne manquent pas de se montrer en quelque sorte en sympathie avec M Brunet, parce qu'ils voient en lui un ancien collègue, et, quand il en est question, on dirait, à certains moments, que l'unanimité va se faire. Cependant, les échevins en viennent toujours à se séparer sur des questions de nuances. En effet, c'est bien une question de nuances qui sépare les échevins, sur ce sujet.

Quand au comité exécutif, il considère la question comme réglée. L'échevin Hector Dupuis a déclaré hier que, malgré tout le respect et tout l'estime qu'il a pour le Conseil des Métiers et du Travail, le comité exécutif de la ville de Montréal considère le cas de M. Geo.-R. Brunet comme une chose du passé.

## M. Brunet, victime du triumvirat municipal

*Le Canada* — 10 janv. 1936

Le Comité exécutif — lisez le triumvirat Dupuis-Lesage (?) - Taillefer — refuse de réinstaller M. Georges Brunet, qu'il a destitué de ses fonctions à l'Hôtel de Ville pour avoir pris part, du mauvais côté, à la campagne provinciale.

Si le Comité estime que les fonctionnaires municipaux doivent s'abstenir de toute activité politique, pourquoi ne sévit-il que contre ceux qui ont donné leur appui au parti libéral? Il n'a pas adressé le moindre blâme à ceux qui ont travaillé pour le parti conservateur au cours de la campagne fédérale, pour l'Union nationale au cours de la campagne provinciale, non plus qu'à ceux qui ont servi en particulier les intérêts de M. Dupuis. M. Turcotte a fourni là-dessus la veille de Noël des précisions intéressantes. Un de ces messieurs était tellement assuré de l'impunité qu'il n'a pas même eu la décence de retirer son uniforme.

Et M. Dupuis a le culot de parler de "l'indécence" de M. Brunet. Il a fait observer, rapporte un confrère, "qu'un fonctionnaire municipal ne doit pas se mêler de politique, en allant sur les tribunes publiques, surtout en allant parler contre celui qui est son patron dans le domaine municipal". Mais s'il va dans les comités ou les réunions publiques travailler pour M. Dupuis, c'est très bien aux yeux de ce petit Napoléon de carnaval.

Et puis, il ne s'agissait pas d'une lutte municipale. Ce n'est pas le fonctionnaire Brunet qui a parlé contre le conseiller Lesage. Il s'agissait d'une lutte provinciale, et c'est le citoyen Brunet qui, usant de son droit indéniable, a travaillé pour le parti auquel il a donné son adhésion, et incidemment parlé contre un candidat qui se trouvait être le conseiller Lesage. Si celui-ci a jugé à propos de sortir du champ municipal pour se mêler de politique provinciale, de quel droit peut-on reprocher au fonctionnaire Brunet de faire la même chose à titre de citoyen?

A la délégation du Conseil des métiers et du travail qui est allée protester mercredi contre la destitution de M. Brunet, le triumvirat a répondu qu'il est maître à l'Hôtel de Ville. Il ne le sera pas bien longtemps. Les contribuables s'accorderont avec M. Wolfe à penser qu'il se compose de "gens d'esprit étroit et incapables de remplir leurs fonctions".

On s'en est aperçu plusieurs fois récemment et hier en particulier: à six heures du soir on avait de la neige jusqu'à la cheville et le déblayage des rues n'était pas encore commencé. Au lendemain des élections municipales, on trouvera ces fantoches à leur place, au fond d'une poubelle.

Pierre BOUCHER

## L'Affaire Brunet

*d'Illustration*

11 Janv. 1936

Des gens qui n'ont jamais vu M. Georges Brunet ailleurs que dans les colonnes des journaux, et qui, en tout autre temps qu'en période électorale, l'estimeraient assez peu, s'apitoient aujourd'hui sur le sort de cette malheureuse victime du Comité exécutif montréalais. M. Brunet occupait un rond de cuir quelconque à l'hôtel de ville. On vient de le destituer pour avoir participé à la campagne électorale provinciale.

Nous comprenons que des membres du Conseil des métiers et du travail dont M. Brunet est président, soient intervenus en sa faveur auprès du Comité exécutif: c'est un geste d'amitié dont M. Brunet leur saura gré. Mais la presse ministérielle, qui a gardé le silence sur la mise à pied de 176 employés du Havre de Québec, aurait dû ménager son éloquence pour de meilleures causes que celle de M. Brunet.

N'ayez crainte, messieurs de la presse ministérielle, ce brave homme ne sera pas obligé de s'inscrire sur les listes de la Commission de chômage. C'est un politicien assez peu intéressant, qui s'est faufilé au Conseil des métiers et du travail, à la Commission d'enquête sur l'Administration municipale de Montréal et au syndicat des pressiers, dont il est l'agent d'affaires. Naguère encore, il était fonctionnaire municipal; avant peu, nous le trouverons ailleurs. M. Brunet, dont la logique est faible, trouve moyen d'appuyer en même temps la candidature de M. Wolfe, un travailliste, et celle du Dr Mercier-Fauteux, un libéral du plus beau rouge. Assurément cet homme ira loin, et le Comité exécutif ne prévaudra point contre lui.

L'ILLUSTRATION 11-01-1936